

Coulounieix-Chamiers, le 10/11/2023

Monsieur le Président,
Communauté de communes
Dronne et Belle
139, rue d'Hippocrate
ZAE Pierre Levée
24 310 BRANTOME EN PERIGORD

Siège Social

295 boulevard des Saveurs
Cré@Vallée Nord
Coulounieix-Chamiers

Adresse postale

CS 10250
24060 PERIGUEUX CEDEX 9
Tél. : 05 53 35 88 88
accueil@dordogne.chambagri.fr

Antenne Périgord Vert

Maison des Services
1 Espace Pierre Beylot
24800 THIVIERS
Tél. : 05 53 55 05 09
antenne.pv@dordogne.chambagri.fr

Bureau Ribérac

7 bis place Alsace Lorraine
24600 RIBERAC
Tél. : 05 53 92 47 50

**Antenne Périgord Pourpre
Vallée de l'Isle**

237 voie Valleton Neveu
ZA Vallade Sud
24100 BERGERAC
Tél. : 05 53 63 56 50
antenne.pp@dordogne.chambagri.fr

Bureau Douville

Maison Jeannette
24140 DOUVILLE
Tél. : 05 53 80 89 38

Antenne Périgord Noir

Place Marc Busson
24200 SARLAT
Tél. : 05 53 28 60 80
antenne.pn@dordogne.chambagri.fr

V/Réf : dossier suivi par Mme Annabelle CARLIER

N/Réf : SL/MV/JPG

Dossier suivi par Sandra LAVAUD.

Tél. : 05.53.45.47.84

Objet : avis sur le projet arrêté de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Dronne et Belle.

Copie à :

- Mr Romain LORTHOLARY : DDT - SCAT
- Mr Julien BONDUE : DDT - SADD
- Mme Virginie MAHIEUX : DDT - SETAF
- Mme TAILLANDIER Alexandra : DDT - SETAF
- Mme Blandine FEVRIER : DDT - SETAF
- Mme Corine STRADY : DDT-Délégation Territoriale du Périgord Vert
- CDPENAF

Monsieur le Président,

En date du 20 octobre 2023, vous nous avez transmis pour avis, par courrier, le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi de Dronne et Belle et nous vous en remercions.

Cette modification simplifiée a pour objets :

- L'ajout de bâtiments susceptibles de changer de destination
- L'ajout d'éléments de petit patrimoine
- La rectification de quelques erreurs matérielles.

Après étude de ce dossier par le Département Dynamiques Environnementales et Foncières et selon des critères techniques d'analyse, nous avons l'honneur de vous informer que nous émettons un avis favorable à ce projet de modification simplifiée n°1 sous réserve de la prise en compte des plans d'épandage présents sur le territoire.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président



Jean-Philippe GRANGER